



Les formations

- ▶ Informations complémentaires sur le [module A](#)
- ▶ Fiche d'information sur la formation 2007 du module B [[pdf 100 ko](#)] (3 mai 2006)

Certificat de qualification handisport

Présentation générale

Durée et dates

Module A (stage théorique)

Dates variables en fonction du lieu du stage (Istres, Bastia, Bordeaux, Chambéry, Paris, Montpellier).

Durée : 3 jours, soit 22 heures de formation.

Module B (stage pratique)

Variable selon la discipline choisie (16 à 40 h)

Toute personne qui s'engage dans la formation a 3 ans pour terminer et faire valider son C.Q.H.

Coût

Module A : 140 € (uniquement frais de formation).

Module B : variable selon la discipline choisie.

Objectifs

Acquérir les compétences nécessaires à l'animation de séances d'initiation ou de perfectionnement (dans les limites des prérogatives de leur niveau d'encadrement valide) pour des personnes atteintes d'un handicap physique ou visuel.

Objectifs du module A (approche théorique de la connaissance du milieu)

Acquérir les connaissances relatives aux différentes pathologies, aux différents handicaps, au milieu institutionnel.

Objectifs du module B (mise en situation pédagogique)

Ce stage n'est accessible qu'aux personnes ayant le module A.

Acquérir les compétences nécessaires pour mettre en place des situations pédagogiques adaptées aux différents types de handicaps présents et ne présentant pas de contre-indication à la pratique lors du stage. Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour adapter le matériel aux différents types de handicaps.

Acquérir les connaissances relatives aux règlements spécifiques Handisport.

Acquérir les connaissances nécessaires à la rédaction du rapport de stage.

Contenu

Module A (approche théorique)

Information relative au milieu Handisport.

Définition du handicap (approche sociale).

Notions relatives au handicap et au sport : les publics, l'approche "psychologique", l'adaptabilité, l'aménagement de l'environnement.

Définition des pathologies et de leurs spécificités.

Module B (stage technico-pédagogique)

Mise en situation pédagogique dans l'activité sportive choisie. Spécificité et adaptation du matériel. Règlement spécifique Handisport.

Public concerné

Cette filière est ouverte aux personnes possédant un BEES (dans une activité représentative à la Fédération Française Handisport) ou un diplôme fédéral équivalent (en termes de prérogatives d'encadrement et d'enseignement) délivré par la Fédération délégataire correspondante.

Prérogatives

Toute personne possédant la qualification Handisport est soumise aux prérogatives relatives à son niveau d'encadrement délivré par la Fédération délégataire ou par l'État dans la discipline d'origine.

Équivalences

Il est possible d'obtenir par équivalence ce certificat de façon partielle ou totale. Pour toute demande d'équivalence (partielle ou totale), le dossier est à retirer au département formation Handisport.

Équivalence du Module A

Titulaires du Brevet d'État Handisport ou personnes justifiant d'une grande expérience auprès du public handicapé.
Personnel médical ou paramédical (médecin, kinésithérapeute, infirmier(ère) travaillant en centre de rééducation ou structure spécialisée (accueillant des personnes handicapées moteur).
Ergothérapeutes.

Équivalence du module B

Candidats justifiant d'une expérience reconnue par la commission technique fédérale de la discipline concernée.

